

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 19/06/2020 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle Chirurgie – Service : Chirurgie – Unité : Chirurgie orthopédique
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologique
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 21 PARAGRAPHE : 11 CODE POSTE : 1166
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE – TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le praticien hospitalier spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologique assure le dépistage, le diagnostic et le traitement des pathologies chirurgicales et des maladies liées à l'appareil locomoteur des patients admis aux urgences, hospitalisés ou externes, conformément au projet d'établissement. Il participe à la permanence des soins (gardes et astreintes) et répond aux demandes d'avis des services du CHPF mais également des autres structures de soins de Polynésie.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de service de l'unité Chirurgie orthopédique
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Accès au bloc opératoire et à l'ensemble du plateau technique de l'établissement et des services d'hospitalisation dans les limites des compétences techniques du praticien ;- Moyens informatiques et bureautiques ;- Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMP Web) ;- Moyens généraux du service et moyens spécifiques à la spécialité ;- Accès à la bibliothèque médicale.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : Participation obligatoire aux gardes et aux astreintes
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Assurer tous actes de prévention, de diagnostic et de thérapie couramment pratiqués en chirurgie orthopédique hospitalière ;- Assurer les consultations médicales et rédiger des actes médicaux (compte-rendu opératoire, compte-rendu d'hospitalisation, Certificat médical initial (CMI), etc.) ;- Assurer l'activité au bloc opératoire ;- Participer à la prise en charge des patients hospitalisés dans l'établissement ;- Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information).
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Participer à l'enseignement des infirmiers diplômés d'Etat (IDE), des infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat (IBODE), des sages-femmes, des externes, internes et assistants ;- Participer à la formation médicale continue et évaluer les pratiques professionnelles ;- Participer aux activités du service et à la mise en place des projets du service ;- Participer aux commissions en rapport avec les projets du service et éventuellement à différentes commissions d'établissement ;- Participer aux actions d'évaluation ;- Participer aux actions de gestion des risques ;- Exercer temporairement dans les établissements relevant du service public hospitalier (art 3 délibération 96-136 APF), sous réserve de volontariat.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : - Diplôme d'État de docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) ou Certificat d'études spécialisées (CES) de chirurgie générale ; - Diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de chirurgie orthopédique et traumatologique ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologique sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Maîtrise des gestes techniques en chirurgie orthopédique adultes ;			X
	- Maîtrise des gestes techniques en chirurgie orthopédique enfants ;		X	
	- Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	- Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13 ;			X
	- Animation d'équipe ;		X	
	- Connaissances bureautiques ;		X	
	- Connaissances des coutumes locales ;	X		
	- Déontologie ;			X
	- Disponibilité ;		X	
	- Esprit d'équipe ;		X	
	- Intégrité éthique ;			X
	- Management d'équipe ;		X	
	- Polyvalence ;		X	
	- Secret professionnel et médical.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Ancien chef de clinique assistant des hôpitaux
----	---------------------------------------------------------------------------------------

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS 400 et DMPWeb
----	-------------------------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : supérieure à 3 ans
----	------------------------------------------------------------------

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :